

Annexe 1

Des données sexuées d'orientation et du marché du travail

Orientation

Comme partout en France la question de l'égalité « filles garçons » se manifeste à partir des constats observés en matière d'orientation.

Les taux de demandes et de décisions d'orientation après la 3^e confirment à la fois l'ambition des filles et l'encouragement des établissements à poursuivre la formation secondaire vers les bacs généraux et technologiques : près de 10 points d'écart des demandes par rapport aux garçons.

Orientation JUN 2013	Classes de 3 ^{ème} générale					
	Demandes des familles			Décisions des chefs d'établissement		
	Demandes Filles	Demandes Garçons	Total	Décisions Filles	Décisions Garçons	Total
2 ^{nde} générale et techno	70,1%	60,7%	65,5%	69,6%	59,7%	64,8%
2 ^{nde} professionnelle	22,3%	27,7%	25,0%	22,9%	29,1%	25,9%
CAP	6,6%	10,5%	8,5%	6,1%	9,8%	7,9%
Redoublement	1,0%	1,0%	1,0%	1,3%	1,4%	1,4%

Source: Académie de Strasbourg - Rectorat – SAIO (juin2013)

En revanche le choix des séries de première reste très concentré dans quelques filières : L, ES, ST2S. La STI2D n'attire toujours pas autant de filles que la modification des programmes et des perspectives le permettent, et seule la série S connaît une attractivité supérieure...bien que les poursuites d'études dans les formations scientifiques post bac ne correspondent pas toujours à cette orientation au sein du lycée. Il en est de même pour les garçons : la série L n'attire que 3,8% des élèves de 2^{nde} GT et plus de 56% des demandes concernent le bac S ou le bac STI2D

Orientation JUN 2013	Classes de 2 ^{nde} GT					
	Demandes des familles			Décisions des chefs d'établissement		
	Demandes Filles	Demandes Garçons	Total	Décisions Filles	Décisions Garçons	Total
1 ^{ère} L	13,0%	3,8%	8,8%	12,0%	3,5%	8,1%
1 ^{ère} ES	25,1%	19,4%	22,5%	22,0%	16,0%	19,2%
1 ^{ère} S	31,5%	42,3%	36,4%	30,2%	39,4%	34,4%
1 ^{ère} STI2D	0,9%	13,0%	6,5%	0,9%	12,7%	6,3%
1 ^{ère} STMG	9,7%	9,1%	9,4%	11,2%	9,5%	10,4%
1 ^{ère} ST2S	7,8%	0,6%	4,5%	7,2%	0,5%	4,1%
1 ^{ère} STL	2,4%	1,8%	2,1%	2,3%	1,6%	2,0%
1 ^{ère} STD2A	1,3%	0,6%	1,0%	1,2%	0,7%	1,0%
1 ^{ère} STAV	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres 1 ^{ères} Techno	1,1%	1,0%	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%
Total	93,1%	91,8%	92,5%	88,3%	85,2%	86,8%

Source: Académie de Strasbourg - Rectorat – SAIO (juin2013)

Marché du travail :

Extraits du Plan Régional Stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2012-2014 publié le 25 juillet 2012 en Alsace.

Activité, emploi et chômage

- En Alsace, les femmes constituent une population active en très forte progression depuis les années 1980. Leur taux d'activité s'élève à 69% (France 67,8%) et celui des hommes à 78%.
- Près de la moitié des femmes (47%) appartient à la catégorie des employés et 80% des employés sont des femmes.
- Le temps partiel demeure une spécificité féminine avec 31% de femmes à temps partiel (5% chez les hommes).
- En Alsace, comme sur l'ensemble du territoire national, on observe une très forte concentration des femmes dans un nombre limité de secteurs : 68% des femmes (32% des hommes) sont dans l'administration, la santé, l'éducation et l'action sociale.
- Une part importante de femmes travaille dans la fonction publique : 64% des agents civils des trois fonctions publiques.
- Seulement 38% de créateurs d'entreprises sont des femmes.

Salaires et revenus

- L'écart de salaire entre les hommes et les femmes, demeure élevé : 21,6% (France 19,6%). Cet écart est particulièrement marqué chez les employés (22%) et les cadres (21,8%).
- Cet écart croît avec l'âge : de 10% pour les 18-25 ans, il passe à 30% pour les plus de 50 ans.
- L'écart se creuse encore d'avantage au niveau des retraites : 30% en moyenne d'écart entre les retraites des femmes et celles des hommes.

Annexe 2

Présentation des objectifs

« L'identité attribuée à chaque sexe et les rapports entre les hommes et les femmes sont des aspects fondamentaux de la culture, car ils façonnent les actes de la vie quotidienne au sein des familles, de la collectivité et du milieu de travail ». (ocde)

La réussite des filles et des garçons de la maternelle à l'université, et la création de conditions favorables à une intégration sociale et professionnelle réussies, sont des missions du service public d'éducation.

Elles s'appuient sur la transmission par des adultes formés, des valeurs humanistes d'égalité et de respect des droits de la personne ainsi que sur la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte.

Dans l'académie de Strasbourg et conformément à la convention nationale :

L'objectif 1 - Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes

Axe de formation et d'animation il est dédié à la promotion de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie en société qu'il soit éducatif, familial ou professionnel.

Cet objectif vise la lutte contre les préjugés et stéréotypes en s'appuyant sur des textes nationaux et internationaux qui définissent l'égalité de droit.

Il veille à intégrer la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, dès le plus jeune âge, luttant ainsi et tout particulièrement contre les stéréotypes sexistes. A cette fin, l'animation du réseau « égalité » de l'académie et le recensement des projets en établissement et en CIO sont pérennisés. L'élargissement du réseau académique aux écoles se concrétise, ainsi qu'un travail commun avec le réseau des établissements de l'enseignement agricole.

Cet objectif inclut l'introduction de l'étude du genre à tous les niveaux de formation et à toutes les tranches d'âge.

Les dispositifs de formation reconduits ou innovants concernent l'école primaire, le collège, le lycée, le supérieur et la formation continue des adultes. Ils s'appuient sur des outils et ressources académiques et nationaux ainsi que sur les dispositifs d'enseignement en vigueur.

L'objectif 2 - Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes

Champ déjà dynamique dans l'académie, il vise le double objectif d'assurer au maximum d'élèves, d'étudiant-e-s et d'apprenti-e-s, la maîtrise de compétences sociales et civiques en matière d'égalité ainsi que l'acquisition d'une autonomie de pensée et d'initiative de lutte contre les discriminations et les déterminismes vecteurs d'inégalités.

L'extension de l'éducation à la sexualité pour tous les jeunes et à tous les niveaux de formation s'avère primordiale dans cet objectif préventif et actif contribuant ainsi à développer l'éducation au respect mutuel et au vivre ensemble, dans la reconnaissance de la personnalité de chaque individu. Sous forme d'actions diversifiées, en place ou innovantes la mise en œuvre de cet objectif s'étend dorénavant à l'enseignement supérieur via les formations BTS de l'enseignement agricole.

Ponctuellement des actions de formations des adultes intervenants en éducation à la sexualité est mise en œuvre.

L'objectif 3 - S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

Axe de promotion et d'encouragement à la mixité, dans toutes les actions d'orientation et de choix de formation et de carrière auxquelles sont confrontés les jeunes, filles et garçons dans l'académie de Strasbourg.

Les déterminismes liés aux images sur les métiers ainsi que la spécialisation des tâches des femmes et des hommes perdurent, enfermant filles et garçons dans des rôles et représentations stéréotypés.

L'objectif est de permettre, par le développement et la pertinence d'actions de partenariats, la continuité du travail sur la mixité comme levier à l'ouverture du « champ des possibles » (cf. convention interministérielle), pour toutes et tous.

Annexe 3

Détail des actions et mise en œuvre selon les trois objectifs

La mise en place des trois types d'action nécessaires à la réalisation des trois objectifs de la présente convention est le fruit d'un travail de collaboration entre les différents services et ministères accompagnés des associations expertes et des professionnels. L'animation du réseau égalité de l'académie comme instance de liaison permet de façon permanente la remontée des besoins des établissements et des CIO. Ce réseau travaille désormais en liaison avec le réseau des établissements de l'enseignement agricole, créé à l'issue de la précédente convention régionale.

Actions objectif 1 : sensibiliser, former, animer et accompagner

Bénéficiaires : les élèves de l'école primaire au lycée, les étudiant-e-s en formation dans les lycées, les apprenti-e-s, les personnels des établissements primaires et secondaires et ceux de l'enseignement agricole, et les personnels des établissements et des CIO (équipes éducatives et pédagogiques, personnels d'encadrement, de santé, d'orientation, membres du réseau égalité, parents d'élèves).

Actions mises en œuvre reconduites ou innovantes : du primaire à l'âge adulte

- **création d'une demi-journée « égalité entre les filles et les garçons » en école primaire**

Plusieurs écoles ont déjà inscrit cette thématique dans leur projet, en y incluant la formation des adultes et des élèves. Pour intégrer la culture de l'égalité dans les projets d'école, poursuivre la formation des jeunes et des adultes et réaliser cette manifestation, des dispositifs et outils seront activés notamment les concours scolaires « égalité ».

- **accompagnement et suivi des concours scolaires intégrant un volet « égalité »**

En rendant une meilleure lisibilité aux concours scolaires thématiques, cette action transversale concerne tous les élèves du primaire au lycée (exemples de concours concernés : les Olympes de la parole, les Olympiades de chimie, C'génial...).

- **culture de l'égalité à la mission académique égalité filles/garçons**

Ces actions d'accompagnement initiées et suivies par la mission égalité, sont mises en œuvre dans les établissements. Le vaste réseau égalité de l'académie veille particulièrement à la propagation de la culture de l'égalité dans les structures. Les projets égalité peuvent s'insérer dans les dispositifs d'enseignement en vigueur et en particulier dans l'accompagnement personnalisé inscrit à l'emploi du temps des classes de lycée. Les actions peuvent accompagner la préparation de concours scolaires intégrant un volet égalité et mener à la délivrance d'un diplôme spécifique de compétences acquises sur les questions d'égalité.

- **Culture de l'égalité dans les établissements du second degré de l'enseignement agricole**

Ces actions suivies par la mission insertion-égalité de l'enseignement agricole sont mises en œuvre en établissement, dans le cadre de la thématique « égalité entre les sexes ». Elles ciblent d'une part l'accompagnement d'actions spécifiques et l'élaboration d'outils pédagogiques en utilisant des dispositifs transversaux (ex : accompagnement personnalisé en lycée..). D'autre part elles incitent à promouvoir l'égalité par divers leviers : inscription d'un volet « promotion de l'égalité » dans chaque projet d'établissement d'enseignement agricole, désignation d'un correspondant par établissement et participation des établissements au réseau académique égalité de l'académie de Strasbourg. Des outils pédagogiques créés dans les établissements d'enseignement agricoles peuvent être valorisés et servir d'outils de référence pour les autres établissements scolaires.

- **Condition féminine et féminisme**

A) Deux expositions itinérantes circulent dans l'académie et dans les services de l'Etat en région :

- l'exposition « femmes et (r) évolution, la condition des femmes de 1960 à nos jours

Elaborée par une classe de seconde et ses professeurs du lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch, cette exposition décline en quinze panneaux la condition et l'évolution des femmes dans tous les domaines de la société.

- l'exposition « féminin/masculin en agriculture »

Cette exposition photographique réalisée conjointement par des élèves du BTSA ACSE Analyse et conduite des systèmes d'exploitation du lycée agricole d'Obernai et par les élèves du BTS Communication et industries graphiques du Lycée Gutenberg d'Illkirch met en avant la place des femmes dans le monde agricole.

B) Une conférence intitulée « **les lycéen-ne-s et le féminisme** » en phase de préparation, vise la participation de lycéens, à partir d'une prestation interne au lycée International « Pontonniers » de Strasbourg, dont deux lycéennes sont à l'origine du projet. Elles sont soutenues par la correspondante égalité du lycée.

- **Forum de bioéthique : cerveau et comportements**

Initié conjointement par la DAAC et l'équipe du Forum, le thème du 4^{ème} Forum de Bioéthique (24 janvier au 1^{er} février 2014) « connaître le cerveau : manipuler les comportements » est au cœur de la formation par l'approche du genre. Elle va concerner quinze établissements scolaires du Bas-Rhin.

- **Sensibilisation aux stéréotypes dans le post-bac**

L'Université de Strasbourg et sa mission Egalités-Diversité propose un projet d'actions de sensibilisation aux stéréotypes pour tous les étudiant-e-s de niveau Licence ou 1^{er} cycle (5 000 étudiants par an). Ce projet s'inscrit dans le dispositif « Bac-3 Bac +3 ».

L'Université de Strasbourg a et continue de développer en formation initiale, des enseignements sur le genre et sur les représentations stéréotypées des femmes et des hommes au sein de ses composantes : facultés, UFR, écoles et instituts.

- **Formation des adultes**

La mise en œuvre de la formation de tous les adultes cités sur la présente convention est riche et présente des actions de sensibilisation et de formation sous différents aspects.

Dans l'académie et en partenariat avec les autres services de l'état différentes formations sont mises en œuvre :

- Formation « Le genre, différences biologiques, rapports sociaux et construction identitaire » initiée par la mission égalité
- Dispositif PAF « mixité, genre et égalité » (PAF 13A0150332 - module 28322) mis en place par la DAFOR en reconduction

- Sensibilisation aux stéréotypes de genre mis en place par la DAFOR :

Cette formation innovante accompagnera l'entrée dans le métier des enseignants du second degré et CPE stagiaires, dans le cadre du renforcement de la professionnalisation inscrit dans le Parcours individualisé de formation (PIF). Trois cent stagiaires sont concernés par le dispositif prévu en deux étapes : une première, obligatoire, se déroulera en une ½ journée (4 sessions de 3 heures prévues entre septembre 2013 et janvier 2014). La deuxième, proposée uniquement aux volontaires – sans limite de candidature –, est un approfondissement en deux jours, soit 12 heures de formation

- Formation des personnels du premier degré mis en place par la DAFOR

La suite de la formation des personnels du 1^{er} degré intégrera, dès le 1^{er} trimestre 2013-2014, des interventions en direction des enseignants lors de la présence devant élèves, à distance et lors du temps d'élaboration des ressources.

Dans les universités alsaciennes

- L'université de Strasbourg propose en formation continue un module sur le genre et sur les représentations stéréotypées des femmes et des hommes intitulé : « enjeux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'université

- L'Université de Haute-Alsace a deux axes de travail :

- 1) fédérer et développer une thématique de recherche sur l'égalité et rendre accessible ces recherches à travers des expositions, des conférences et des articles.
- 2) faire la promotion d'actions transdisciplinaires sur l'égalité au sein des ses composantes.

A la direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS) : sont programmées des formations/interventions vers les personnels en charge de l'éducation.

Education à l'égalité - prévention des discriminations	2013/2014	Formation/intervention auprès des animateurs jeunes, Personnels techniques et pédagogiques du MSJEPVA et des enseignants dans un même temps dans les ESPE (Cf. Article L721-2 du code de l'Education sur les missions des ESPE /4): en lien avec les accueils collectifs de mineurs, les PEDT, le Plan régional Priorité Jeunesse
--	-----------	---

- **Culture de l'égalité avec les partenaires européens : travail en réseau et échanges de pratiques**

En partenariat avec Euroguidance et le lycée Th. Deck de Guebwiller, une mission d'observation et d'échanges de pratiques sur la question de la culture de l'égalité et de l'orientation est programmée. Elle mettra en perspective les pratiques de mixité des professionnels de l'orientation en Europe.

Actions objectif 2 : connaître, comprendre, prévenir et accomplir

Bénéficiaires : les élèves de l'école primaire au lycée, les étudiant-e-s, les apprenti-e-s, les personnels formateurs intervenant en éducation à la sexualité en établissements primaires et secondaires y compris ceux de l'enseignement agricole et les personnels d'encadrement des établissements de l'éducation nationale

Actions mises en œuvre reconduites ou innovantes : du primaire au lycée et CFA

- **Respect mutuel, vivre ensemble, éducation à la citoyenneté et lutte contre toutes formes de violences**

Dans les CESC inter-degrés

Un projet innovant de renforcement et d'extension de la dimension citoyenne dans le 1^{er} degré en lien avec les CVC et les CESC communs (CM1 CM2 en lien avec classes de 6^{èmes}) est mis en œuvre afin d'obtenir une cohérence de politiques éducatives de secteur.

La poursuite du partenariat ente le service social et la mission égalité s'illustre par l'utilisation de la fiche recensement de remontée des besoins sur laquelle les CESC figurent.

A la mission académique égalité filles/garçons

La mission égalité poursuit son plan d'interventions selon les axes suivants et en partenariat avec les CESC :

- Relations filles/garçons
- Stéréotypes sexuels : comment les détecter et les déconstruire ?
- Lutte contre les discriminations : connaître, repérer les types de discriminations, mettre en place des stratégies de vie de classe pour lutter contre les conduites et violences sexistes et favoriser la mixité
- Enjeux des rapports sociaux distincts entre les hommes et les femmes dans les sociétés démocratiques
- Education à la citoyenneté en collège dès la 6^{ème} (fonctions électives -loi sur la parité- la place des femmes et des hommes dans une démocratie- démarche citoyenne) Education à la citoyenneté en lycée (fonctions électives -loi sur la parité- la place des femmes et des hommes dans une démocratie- démarche citoyenne-)
- Mal être lié à la forme corporelle stéréotypée en classe de 5^{ème} : cette action spécialisée est réalisée par une professeure d'EPS formée aux questions de genre et correspondante du réseau égalité

En SVT au collège

Des interventions sur le thème des relations filles/garçons sont mises en œuvre dans un collège du Bas-Rhin. Elles sont réalisées par une professeure d'SVT en accord avec l'IPR SVT.

En établissement d'enseignement agricole

Les actions de sensibilisation se poursuivent selon les thématiques suivantes: relations filles/garçons - stéréotypes sexués- lutte contre les types de discriminations à connaître et à repérer.

Vie lycéenne et collégienne : éducation à la citoyenneté

Sous le thème de la parité le travail avec les instances lycéennes, grâce à un partenariat entre la délégation académique à la vie lycéenne (DAVL) et la mission académique égalité filles/garçons, a permis la pérennisation d'un conseil académique de la vie lycéenne paritaire (CAVL). Les partenaires poursuivent le travail de collaboration par la formation des conseils de vie lycéenne par bassin et une introduction du thème en conseil de vie collégienne (CVC).

Au sein des établissements d'enseignement agricole, il est prévu de mettre en place, en direction des délégués élèves, des actions de sensibilisation sur les stéréotypes sexués et des actions d'encouragement des candidatures paritaires au sein des instances représentatives, notamment aux élections des représentants des délégués au Conseil Régional des Délégués Elèves et Etudiants de l'Enseignement Agricole (CRDEEEAP) et au Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA).

En commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté du Bas-Rhin

L'animation du groupe « promotion de la diversité par l'éducation à la citoyenneté » fait apparaître de nombreuses actions mises en place en établissement sur la thématique du vivre ensemble. Les partenaires mutualisent des compétences et des financements en vue des interventions en établissement scolaire.

En établissement scolaire

Un projet innovant de court-métrage sur le thème de la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles a débuté en partenariat avec la direction départementale de la cohésion sociale du Haut-Rhin (DDCS 68). Les interventions sont programmées en classe de 5^{èmes} et de 4^{èmes} de deux collèges du Haut-Rhin.

- **Education à la sexualité**

Ces actions se poursuivent dans les établissements scolaires primaires et secondaires ainsi que dans l'enseignement agricole vers les élèves de tous niveaux.

Leur mise en œuvre est précédée de formations des équipes d'intervenant-e-s toutes catégories et interministérielles. Dans l'éducation nationale un parcours d'auto-formation des personnels d'encadrement est mis en place.

Actions objectif 3 : informer, communiquer, diversifier et mutualiser

Bénéficiaires les élèves du collège au lycée, les étudiant-e-s, les apprenti-e-s y compris ceux de l'enseignement agricole, les classes ou les regroupements de classe, les équipes éducatives et pédagogiques, d'encadrement, de santé, d'orientation, les membres du réseau égalité, les parents d'élèves des établissements scolaires de l'éducation nationale et les personnels de l'enseignement supérieur

Actions mises en œuvre reconduites ou innovantes : des outils de promotion de la mixité dans l'éducation nationale dès la classe de 5^{ème}, à l'université et dans le monde professionnel

- **Action « les métiers n'ont pas de sexe »**

La mission académique égalité filles/garçons la thématique « les métiers ont-ils un sexe ? » propose aux établissements l'organisation d'interventions qui développent les sujets suivants :

- Représentations sexuées et déterminismes liés aux métiers
- Déconstruction des stéréotypes liés aux métiers et évolution
- Travail de recherche autour de la spécialisation des tâches des femmes et des hommes
- Travail sur la dimension sexuée attribuée aux titres et aux dénominations des métiers
- Travail sur les inégalités sexuées (travail, famille, éducation...)

- Le marquage social du genre et ses conséquences sur l'orientation en classe de 3^{ème} : cette action spécialisée est réalisée par une professeure d'EPS formée aux questions de genre et correspondante du réseau égalité
- Forum des métiers spécifique « les métiers n'ont pas de sexe »

Les actions sont mises en œuvre sur le temps scolaire dans des dispositifs comme la DP3 en collège ou l'accompagnement personnalisé dédié à l'orientation en lycée. En cas de forum des métiers l'action peut avoir lieu en fin de journée afin de toucher les parents d'élèves.

Les trois prix régionaux : une reconduction et deux innovations

Trois Prix récompensent et valorisent les filles et les garçons qui décident d'élargir leurs choix d'orientation professionnelle : le Prix de la diversification de l'apprentissage au féminin (PDAF), le Prix masculin des carrières sanitaires et sociales et le Prix de la mixité dans les métiers réservés aux établissements scolaires.

Le prix annuel "conjuguons les métiers du bâtiment au féminin" toutes classes de 3^{èmes}

Organisé au niveau national par la confédération artisanale des métiers du bâtiment (CAPEB) ce prix est valorisé dans l'académie.

Il fait l'objet d'un partenariat spécifique entre la mission académique égalité filles/garçons et l'association pour le conseil en formation dans l'artisanat en Alsace (AFORMA). A ce titre cette action est transversale et concerne aussi la thématique 1 de la présente convention « accompagnement des concours scolaires ».

Les interventions ont lieu en collège et ont pour vocation d'accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre du concours et dans la découverte des métiers du bâtiment à travers les témoignages de femmes qui les exercent.

La médecine scolaire académique contribue à la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons en proposant lors des entretiens relatifs à la visite médicale de contrôle une sensibilisation individuelle aux métiers pour tous.

Le projet national FILAGRI, qui a développé des dispositifs d'accompagnement des jeunes filles minoritaires dans les formations agricoles (de leur accueil dans les établissements jusqu'à leur insertion professionnelle) sera valorisé en Alsace.

- **Des métiers pour filles et garçons**

Secteur des technologies

1) Actions de promotion de la mixité sous forme d'interventions en établissement ou sur site, comprenant des forums ou des conférences. Dans tous les cas la relation avec le public est favorisée par un temps de débat présent dans le déroulé des séances.

Un axe particulier concerne les métiers d'ingénieur et fait l'objet d'un partenariat avec l'association régionale des ingénieurs et scientifiques d'Alsace (ARISAL) qui développe cette promotion au niveau de l'association nationale dans le cadre de la « Promotion des Métiers d'Ingénieur et de Scientifique » (PMIS).

Des conventions et des partenariats entre l'académie de Strasbourg et les branches professionnelles développent la promotion de la mixité dans les événements ponctuels : semaine de l'industrie, « girl's day » de la SNCF, « les filles et la chimie » à l'UIC.

Des fédérations et corporations professionnelles présentes sur le territoire telles l'union des industries des métiers de la métallurgie (UIMM) et la fédération du bâtiment peuvent être amenées à mener des actions de partenariat.

2) La route du numérique : action innovante de promotion du numérique et d'attractivité des filles pour ces métiers en partenariat « Syntec numérique » et la mission TICE académique.

Secteur des sciences

- 1) Actions de développement de l'attractivité des sciences en particulier pour les filles tels les cafés scientifiques en établissement, les opérations scientifiques "ose la recherche", l'exposition "mathémanip" de la semaine de l'industrie et l'exposition "femmes en mathématiques".

Un partenariat avec l'association « Femmes et Sciences » de Strasbourg se poursuit avec des interventions en établissement ou sur site. Un travail de partenariat est envisagé avec d'autres associations en particulier les associations scientifiques conseillées par Femmes et Sciences telles l'association des doctorants d'Alsace (ADDAL).

- 2) Action de communication scientifique ludique par les jeunes et pour les jeunes. Cette action de promotion des sciences réalisée en lycée forme des groupes mixtes dans le cadre de l'AP ou des TPE ainsi qu'en seconde dans le domaine des sciences d'exploration. Dans le but de rendre les jeunes acteurs-actrices de leur devenir et en amont, de leurs choix d'orientation dans les sciences, une professeure de physique/chimie du lycée Leclerc de Saverne,

membre de l'association « Femmes et Sciences », accompagne ces jeunes dans la réalisation de communications scientifiques et ludiques, témoignages de leurs expériences scientifiques à l'attention de collégiens et autres lycéens.

Déployons nos « ils » et nos « elles »

Avec l'association « IMS entreprendre pour la cité » en partenariat avec la mission académique égalité filles/garçons, une action spécifique de promotion des métiers pour filles et garçons sera mis en œuvre vers les classes de 5^{ème}, dans le but de prévenir et de connaître le plus tôt possible dans un processus d'orientation les freins et représentations sexués liés aux métiers.

- **Les universités alsaciennes**

L'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg propose des actions de sensibilisation à la mixité dans les filières d'enseignement supérieur et dans les métiers, notamment métiers de la recherche, au travers d'expositions, de conférences et de publications d'articles. Ces actions seront reconduites et se font en collaboration avec les associations étudiantes, l'Espace Avenir et la mission Egalités-Diversité de l'université.

L'ENGEES, école extérieure de l'université de Strasbourg va mettre en œuvre un travail autour de la féminisation des noms de métiers en partenariat avec la mission académique égalité filles/garçons et la mission insertion-égalité de la DRAAF.

L'Université de Haute-Alsace

Un projet d'actions de sensibilisation aux stéréotypes liés aux métiers et présents dans les choix de parcours professionnels concernera les étudiant-e-s de Licence.

Afin de faciliter la mixité (en particulier le recrutement de filles dans les filières à forte tendance masculine et pour les garçons à forte tendance féminine), l'université choisira de mettre en lumière les femmes et les hommes remarquables dans leurs professions respectives très marquées par les dominantes genrées et qui vont à l'encontre des idées reçues.

- **Outils de communication et publications**

Plusieurs projets innovants vont être proposés. Il s'agira de mettre en œuvre :

- une réalisation sous forme de DVD et d'application numérique sur la thématique des métiers pour tous, coréalisée par le pôle d'innovation pour les technologies de l'information et de la communication (CTAI) et la mission académique égalité filles/garçons
- une publication régulière de la DIRECCTE Alsace concernant l'égalité professionnelle dans les entreprises (égalité de droit et juridique, sa déclinaison dans les entreprises sous la charte de l'égalité
- un livre/guide recensant de bonnes pratiques de mixité publié par l'ONISEP Alsace et hébergé sur le site national et le webclasser orientation
- une exploitation des données sexuées régionales de la DRAAF Alsace (effectifs, résultats aux examens, insertion professionnelle) en vue d'une analyse des formations de l'enseignement agricole.

Annexe 4

Bilan d'un partenariat régional tri-annuel 2009-2011

L'implication de l'académie de Strasbourg a permis la mise en œuvre et l'application sur le terrain de la convention régionale 2009-2011 axée sur les objectifs suivants :

Objectif 1 : améliorer encore l'orientation scolaire et professionnelles des filles et des garçons, afin de leur assurer une insertion dans le monde de l'emploi en constante évolution

Objectif 2 : assurer partout une éducation à l'égalité entre les sexes

Objectif 3 : intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles

Cette convention signée par le recteur de l'académie de Strasbourg, chancelier des universités d'Alsace et le préfet de la Région Alsace, préfet du département du Bas-Rhin a fait l'objet d'un triple partenariat.

L'académie de Strasbourg a mis à disposition un poste de chargée de mission à temps plein afin d'assurer la gestion et le suivi du projet financé par l'Europe (Fonds Social Européen) et l'état (délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité), cette contrepartie financière étant nécessaire pour asseoir le projet FSE.

Le GIP-FCIP est l'établissement support de gestion de ces fonds. L'ensemble des actions a donné lieu à une évaluation quantitative annuelle et sexuée des bénéficiaires jeunes et adultes.

Année 2009 : 4750 bénéficiaires dont 1590 garçons/hommes et 3160 filles/femmes
Année 2010 : 6009 bénéficiaires dont 2892 garçons/hommes et 3116 filles/femmes
Année 2011 : 6017 bénéficiaires dont 2844 garçons/hommes et 3173 filles/femmes

Le public visé a été composé d'élèves, d'étudiant-e-s, d'apprenti-e-s, de personnels toutes catégories de l'académie de Strasbourg (ministère de l'éducation nationale et de l'agriculture), de personnels des services sociaux et associatifs et de parents d'élèves.

Les acteurs et partenaires de la mise en œuvre ont été nombreux :

- des associations intervenant dans les établissements scolaires devant élèves et adultes selon leurs missions et leur expertise
- l'académie de Strasbourg représentée par la chargée de mission égalité, les correspondantes et correspondants du réseau égalité, le délégué académique à la vie lycéenne, la conseillère technique du recteur secteur social, les infirmières conseillères techniques auprès des directeurs des services académiques, les chefs d'établissement et les équipes éducatives et pédagogiques
- la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et les deux délégations départementales
- des personnes qualifiées (direction d'entreprises, secteur universitaire de la recherche et de la technologie)
- des représentants du monde économique et professionnel tous domaines
- des collectivités territoriales

Les actions menées dans chacun des trois objectifs ont été :

- des actions de formation sous forme d'interventions permanentes ou ponctuelles vers les jeunes et les adultes dans les établissements scolaires et CIO ou sur site
- des actions d'aide à la méthodologie de projet sur la thématique
- des actions d'animation du réseau égalité de l'académie de Strasbourg visant à diffuser des outils et toutes les informations régionales et nationales en faveur de l'égalité dans les établissements scolaires et CIO

La mission égalité a mis en place un indicateur qui recense le nombre d'établissements et de CIO ayant inscrit l'égalité à leur projet d'établissement ou de centre. Le recensement se fait grâce au document « fiche de recensement » envoyé dans tous les établissements et CIO en début d'année scolaire accompagné du plan d'action de la mission.

A la rentrée 2012, au terme de la convention 2009-2011 **80 établissements scolaires et CIO ont inscrit l'égalité à leur projet d'établissement ou de centre.**

La présence du thème de l'égalité est fortement marquée dans l'académie de Strasbourg. Un bilan intermédiaire effectué fin 2012 montre que 27 lycées dont 1 privé sous contrat, 2 lycées agricoles, 66 collèges dont 1 privé sous contrat, 7 écoles primaires et 7 CIO de l'académie ont bénéficié d'actions de formation et d'interventions prévues sous les trois objectifs de la convention régionale.

A noter que l'apport de la mission égalité en matière de formation des adultes des équipes éducatives, pédagogiques ou d'orientation a permis la mise en place de projets spécifiques, autonomes ou en réseaux territoriaux initiés et pilotés par les établissements.

De même, si les actions mises en œuvre ont répondu d'abord à l'objectif 1 avec un travail sur l'orientation des filles et des garçons, nombreux ont été les établissements qui ont travaillé l'égalité de façon transversale. En intégrant des actions de l'objectif 2, ils ont pu assurer une éducation à l'égalité à leurs élèves. Et en introduisant la notion de mixité dans leurs pratiques professionnelles, ils ont contribué à l'objectif 3 de la convention.

Bilans par objectif :

- **dans l'objectif 1 :**

Toutes les **actions de diversification et d'élargissement des choix d'orientation des filles et des garçons** réalisées en établissement et intégrées dans les parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) ou réalisées sur site ont eu pour finalité de renforcer la dimension sexuée dans les modes d'information et d'assurer ainsi la promotion de toutes les filières pour tous en insistant sur la définition non sexuée des compétences à acquérir pour entrer dans ces filières.

La diversification des choix d'orientation a mobilisé des acteurs extérieurs en particulier pour renforcer la promotion des parcours professionnels féminins et l'accueil des femmes dans les milieux masculinisés.

Toutes les animations ont vu des partenariats se créer entre les communautés éducatives et les professionnels (associations telles « femmes et sciences », « ARISAL » ou « AFFDU ») ou branches professionnelles (telles l'UIMM ou la CAPEB).

La constitution d'un réseau de professionnels intervenant dans le milieu scolaire sur les questions de l'égalité dans le monde du travail est en place et permet des interventions ciblées et programmées.

Dans cet objectif les actions de promotion des prix soit féminins soit en faveur de la mixité, ont permis de mener dans les établissements des actions de valorisation des prix suivants : prix de la vocation scientifique et technique des filles (PVST), prix de la diversification de l'apprentissage au féminin (PDAF), prix « conjuguons les métiers du bâtiment au féminin » ou « les olympes de la parole ».

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité ainsi que la maison de l'artisanat de Colmar ont contribué par leur présence et leur participation active à la valorisation de ces concours.

L'association des femmes françaises diplômées des universités (AFFDU) Strasbourg a été partenaire à la promotion de ce prix.

Enfin une action spécifique « les métiers ont-ils un sexe ? » initiée par la mission égalité a été réalisée dans de nombreux établissements, collèges ou lycées, et continue de progresser avec une inscription au programme pluriannuel d'orientation des établissements avec le concours des CIO.

- **dans l'objectif 2 :**

Assurer partout une éducation à l'égalité entre les sexes, cet objectif concerne des actions de formation vers les élèves et les étudiants en mobilisant les partenariats avec des associations expertes en matière de lutte contre les stéréotypes, d'éducation à la citoyenneté et travail sur les relations filles/garçons.

L'objectif principal est de développer une éducation au respect mutuel et au vivre ensemble dans la reconnaissance de la personnalité de tout individu.

Les actions existantes de sensibilisation aux stéréotypes de genre ont été renforcées et développées dans les établissements par des associations telles le CIDFF67 et SOS Femmes Solidarité.

A titre d'exemple le CIDFF67 a formé durant l'année 2011, 3431 dont 1755 garçons et 1686 filles issus de collèges et lycées de l'académie.

Le volet éducation à la citoyenneté a été introduit à la rentrée de septembre 2008 par des actions sur la parité auprès des instances lycéennes (délégués de classe et conseils de vie lycéenne).

Il a été étendu en 2010-2011 et 2011-2012 aux délégués des classes de collège et assuré par l'association des petits débrouillards à laquelle s'est associée une enseignante-chercheuse sur les questions de genre.

Des partenariats permanents se sont mis en place dans cet objectif :

- avec le délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) par l'introduction de la notion de parité dans les élections lycéennes.
- avec la conseillère technique secteur social auprès du recteur permettant ainsi aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements d'obtenir des interventions prises en charge par la mission égalité.

Ces partenariats ont permis :

- **dans l'objectif 3 l'intégration du concept d'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles.**

Cet objectif a été un objectif de terrain, directement lié à la formation des acteurs adultes du système éducatif et des ministères associés tel que le prévoyait la convention.

Deux sessions de formation sur le genre financées par le projet FSE de la mission, ont été mises en place complétées par une offre de formation du plan académique à la formation (PAF).

Ces formations ont permis l'inscription d'une soixantaine de personnes par année.

Parallèlement à cette dynamique d'offre de formation le réseau académique des correspondants en établissement et CIO a été créé. Il est géré par la chargée de mission égalité de l'académie et compte actuellement 252 membres issus de tous les établissements et CIO de l'académie.

Pour entretenir, animer la dynamique et continuer à former à l'égalité ce réseau, l'objectif 3 a prévu la création et la diffusion d'outils sous des formes diverses (livret, DVD ou panneaux d'exposition) à disposition des acteurs.

Cet objectif est atteint et l'action d'animation ainsi que le lien avec les établissements est permanent et inscrit dans la durée. Le réseau des correspondant-e-s est devenu le lieu privilégié de la remontée de toutes les informations et nouveautés concernant les questions d'égalité nationales et régionales.

Ce réseau est à double flux puisque utilisé par les établissements pour faire connaître les actions spécifiques en matière d'égalité réalisées sur leur terrain.

Ce bilan global est la somme des évaluations annuelles de la période 2009-2012 transmises à la cellule FSE du GIP-FCIP.

Les actions autour de l'égalité continuent leur progression au travers du projet d'action 2012-2013 de la mission académique à l'égalité soutenue financièrement par une subvention FSE et DRDFE.

Le comité de pilotage de la future déclinaison régionale de la convention interministérielle en faveur de l'égalité dans le système éducatif en a pris connaissance lors de sa réunion du 28 mai 2013.